

# **SEANCE DU 12 FEVRIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du six février deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

**Etaient présents** : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, : Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, Patrick JOLIVEL, Sylvain ALIPRANDI, Dominique LEMAIRE-VEHENT, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents excusés** : François BRIERE, Cécile LEFAUCHEUR,

**Etaient absents** : Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD, Yannick DURLIN,

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du Compte financier unique 2025
- Affectation du résultat 2025
- Garanties des prêts Eure et Loir Habitat – route de Mantes
- Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la cour de justice de l'Union Européenne
- Affaires diverses

### **N° 01 – Compte Financier Unique 2025**

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Ville d'Oulins avec un excédent de 580 333.94 € en fonctionnement et un déficit de 193 723.61 € en investissement.

DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 02 - Affectation du résultat du compte administratif 2025**

Considérant les résultats issus du compte financier unique 2025, soit 580 333.94 € d'excédent en section de fonctionnement et 193 723.61 € de déficit en section d'investissement ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 193 723.61 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

### **N° 03 – Garantie prêt Eure et Loir Habitat – route de Mantes**

#### **Contrat de prêt n° 183307**

L'assemblée délibérante de COMMUNE D'OUILINS accorde sa garantie à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 571000.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 285500.00 €

Le Conseil à l'unanimité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

### **N° 04 – Garantie prêt Eure et Loir Habitat – route de Mantes**

#### **Contrat de prêt n° 183313**

L'assemblée délibérante de COMMUNE D'OUILINS accorde sa garantie à hauteur de 50.00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 78000.00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 39000.00 €

Le Conseil à l'unanimité s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**N° 05 – Motion de soutien au recours contre l'accord UE-MERCOSUR et demande de transmission devant la cour de justice de l'Union Européenne**

**Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'Etat**

Le Conseil municipal d'Oulins apporte son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de justice de l'Union européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.

Le Conseil municipal demande solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de justice de l'Union européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.

Le Conseil municipal fonde cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

***L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.***

**TOUR DE TABLE :**

Le Maire informe que la commune interviendra pour évaluer l'ensemble des dégâts sur les routes à la suite des fortes pluies et contactera une entreprise pour certaines reprises.

- . C.PATUREL informe qu'une entreprise de nettoyage est intervenue pour l'entretien de la Vesgre.
- . C. PATUREL informe que l'ONF est venu estimer les travaux sur les peupleraies et l'a informée que l'entreprise retenue à deux ans pour intervenir.
- . C. PATUREL a demandé au responsable de l'entretien des peupleraies situées chemin du Roy de veiller à ce que le transporteur rebouche les trous sur l'accotement.
- C.DEHON informe que des fuites ont été constatées sur la Guinguette et que des travaux sont prévus avant le printemps.

Le Maire

La Secrétaire

Pascal LEPETIT

Madeleine BRETAGNE,